

PASS'CCAS 2022

AIDE AUX ADHESIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

POURQUOI ?

- Parce que les activités sportives et culturelles contribuent à l'épanouissement de l'enfant, mais que l'aspect financier est parfois un frein pour les parents, Les élus de Mondonville ont souhaité renforcer le dispositif « pass'sport » mis en place par l'état à partir de septembre 2021 en complétant cette aide à deux niveaux :
- Faciliter l'accès à la culture, en couvrant ce champ, qui n'est pas prévu par le pass'sport.
- Compléter le « pass'sport » afin de porter l'aide de 50 € à 80 € en fonction des ressources de la famille pour les enfants Mondonvillois.

POUR QUI ?

Pour les enfants Mondonvillois de 3 à 18 ans (ou 20 ans pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)) sous condition de ressources.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

- Pour les familles Mondonvilloises dont le quotient familial est inférieur à 600, une aide de 80 € maximum (Etat/CCAS) peut être attribuée par enfant (sous réserve d'un plafond de 75% du montant de l'adhésion, cotisation, licence ou des cours)
- Pour les familles Mondonvilloises dont le quotient familial est compris entre 600 à 800, une aide de 80 € maximum (Etat/ CCAS) peut être attribuée (sous réserve d'un plafond de 25% du montant de l'adhésion, cotisation, licence ou des cours)

POUR QUELLE ACTIVITE ?

Toutes les associations sportives et culturelles de Mondonville qui ont conventionné avec le CCAS :

Associations sportives :

- AS MONDONVILLE (football)
- ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VALLEE DE LA SAVE (rugby)
- JUDO CLUB
- KARATE CLUB GOBUKAI
- PASSING CLUB MONDONVILLOIS (tennis)

Associations culturelles :

- ASMAHAN (danse orientale)
- ENVOL (danse)
- LA LYRE D'ALLIEZ / TYPICAL BAND (musique)
- LE FOYER RURAL (tennis de table)

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Compléter le formulaire ci-contre et le renvoyer **le plus rapidement possible et AVANT LE 13 NOVEMBRE :**

PROCEDURE

1. La famille complète le cadre concernant l'enfant
2. La famille fait compléter la 2ème partie à l'Association
3. La famille dépose le formulaire complété :

Soit à l'adresse suivante : CCAS, 15 avenue de la république 31700 Mondonville

Soit par email : presidentccas@mondonville.fr

AVEC LES PIECES SUIVANTES :

- **Copie du livret de famille**
- **Justificatif de domicile de mois de 3 mois**
- **Dernière notification de la CAF faisant apparaître votre quotient familial**
- **Notification MDPH**

Le CCAS calcule le montant de la participation et remet le coupon détachable à la famille

CE COUPON EST A REMETTRE A L'ASSOCIATION qui déduira l'aide du montant que vous devez régler.

L'aide financière sera versée directement à l'association

PASS'CCAS – FORMULAIRE D'ADHESION 2022

Date de dépôt :

date d'accord :

Enfant bénéficiaire (à remplir par les parents)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Représentant légal – Nom Prénom :

Adresse :

31700 MONDONVILLE

Téléphone :

Courriel :

Association (à remplir par l'association)

Nom :

Représentée par :

Pour l'enfant :

Montant à payer par la famille (Adhésion/Cotisation/Licence/Cours (préciser)) :

A Mondonville, le

Signature et cachet

Attestation CAF à joindre impérativement (à remplir par le CCAS)

N° Allocataire :

Quotient familial :

Taux de participation : %

Montant accordé : €

✂

PARTIE RESERVÉE A L'ADMINISTRATION

NOM et Prénom de l'enfant :

Décision : refus

accord

si accordé le montant est de :

€

Somme directement versée par le CCAS à l'Association :

Mondonville, le

La Présidente du CCAS
Véronique BARRAQUÉ ONNO